



Achat maison piscine inachevée

Par **Virginie83**, le **12/06/2019** à **20:42**

Bonjour,

Je fais appel à vos connaissances car avec mon compagnon nous souhaitons acheter une maison. Nous avons visité un bien qui nous plaît mais nous nous posons des questions par rapport à une piscine inachevée. Il s'agit en fait d'un trou de piscine avec parois en parpaings restés bruts, sans revêtement ni eau. Les travaux dateraient apparemment des anciens propriétaires, soit d'avant 1999.

Quelles sont les démarches à suivre pour vérifier si ce "trou" respecte les règles d'urbanisme/est déclaré/nous permettra de terminer cette piscine ?

Merci